Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015 Remplace la version du: 21.03.2012 Version: 2/fr Date d'impression: 18.02.2015



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Dolwaprim** weiss

F 6898 Liste des pièces

1.2Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no.

312

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

> recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG

> Hertistrasse 4 CH-8304 Wallisellen

Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48 Fax: +41 / 44 / 877 48 62 Courriel: info@dold.ch Internet: www.dold.ch

Labor Dold +41 44 877 48 37 Service responsable

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance

(CE) N° 1272/2008

Flam. Lig. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/

CE)

R10 R43 Xi; R36 R67 N; R51/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

GHS09

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

Composants déterminant le danger

devant figurer sur l'étiquette

Trizinkbis(orthophosphat), 2-méthylpropane-1-ol, Reaktionsprodukt: Bis-phenol-A-Epichlorhydrinharze mitdurchschnittlichem Molekulargewicht <=

700

Valeurs H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

*Valeurs P P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aéro-

sols.

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équi-

pement de protection des yeux/du visage.

P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement

de protection respiratoire.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rin-

cer.

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement La préparation contient des solvants organiques. Inhalation, contact avec la peau et par ingestion de solvants, ainsi que la formation de gaz inflammables, explosifs mélanges vapeur-air éviter.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE]
Propylenglykolmonomethy- lether1-Methoxy-2-propa- nol	No. CAS: 107-98-2 NoCE: 203-539-1 NoIndex: 603-064-00-3	R10 R67 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	25.0 – 50.0 pds %
2-Methoxy-1-methylethy- lacetat	No. CAS: 108-65-6 NoCE: 203-603-9 NoIndex: 607-195-00-7	R10 Flam. Liq. 3; H226	10.0 – 25.0 pds %
Trizinkbis(orthophosphat)	No. CAS: 7779-90-0 NoCE: 231-944-3 NoIndex: 030-011-00-6	N; R50-53 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2.5 – 10.0 pds %
butane-1-ol	No. CAS: 71–36–3 No.–CE: 200–751–6 No.–Index: 603–004–00–6	R10 Xn; R22 Xi; R37/38-41 R67 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	2.5 – 10.0 pds %
xylène	No. CAS: 1330-20-7 NoCE: 215-535-7 NoIndex: 601-022-00-9	R10 Xn; R20/21 Xi; R38 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	2.5 – 10.0 pds %
2-méthylpropane-1-ol	No. CAS: 78-83-1 NoCE: 201-148-0 NoIndex: 603-108-00-1	R10 Xi; R37/38-41 R67 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	< 2.5 pds %
Reaktionsprodukt: Bisphe- nol-A-Epichlorhydrinharze mitdurchschnittlichem Mo- lekulargewicht <= 700	No. CAS: 25068-38-6 NoCE: 500-033-5 NoIndex: 603-074-00-8	Xi; R36/38 R43 N; R51-53 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	< 2.5 pds %

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015 Remplace la version du: 21.03.2012 Version: 2/fr Date d'impression: 18.02.2015



SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en

décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation Veiller à un apport d'air frais.

> Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireEn cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un

médecin.

En cas de contact avec la peau Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux

> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un

médecin.

Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au

calme.

Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser

pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

les gaz déga

5.3 Conseils aux pompiers

dans la lutte contre l'incendie

Equipement de protection particulier Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre

les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer

d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le

milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter

la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementa-

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de sol-

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas tra-

vailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des

denrées alimentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et

conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non

autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages

en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

, ,

Consignes d'entreposage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur

original.

Température de stockage conseillée :5-22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart

de toute flamme ou source d'étincelles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1-Méthoxy-2-propanol

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(I)	100	370	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015



Autriche

Domaine de	Résorb-	Valeur à	Valeur à	Valeur	Valeur	Durée	Source
validité	tion de	long terme /	long terme /	à court	à court		
	lŽépiderme /	ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/		
	sensilibisa-				m3		
	teur						
MAK	Н	50	187	50	187	Mow	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur		Date de prélèvement d'échantillons	Matériau d'analyse	Source
20 mg/l (221,9 µmol/l)	1-Methoxypropanol-2	b	U	87

Source: 87 - 87

Suisse

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/	Notations	Toxicité cri- tique	Source
	m3		m3			
100	360	200	720	B SSC	SNC, Yeux{TC HU}	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émis-	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source
sion	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm		
	m3		m3			
2000/39	375	100	568	150	Peau	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

1-Méthoxypropylacétate-2

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	1(I)	50	270	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

de validité	Résorb- tion de lŽépiderme sensilibi- sateur	1	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
	Sateur							
MAK	Н	8x	50	275	100	550	5(Mow)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à long terme /	Valeur à long terme /	Valeur à court	Valeur à court	Notations	Toxicité cri- tique	Source
	ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/			
*1)	50	275	50	m3 275	SSC	VRS{TC AN}	26

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015 Remplace la version du: 21.03.2012 Version: 2/fr

Date d'impression: 18.02.2015

*1): La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émis-	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source
sion	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm		
	m3		m3			
2000/39	275	50	550	100	Peau	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

Alcool n-butylique

Allemagne

Valeur	·	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
2 mg/g Kreatinin	U	d	1-Butanol	14
10 mg/g Kreatinin	U	b	1-Butanol	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque		Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
	fond				
*1)	1(I)	100	310	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu wer-

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de	Fréquence	Valeur à	Valeur à	Valeur	Valeur	Durée	Source
validité	par équipe	long terme /	long terme /	à court	à court		
		ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/		
					m3		
MAK	4x	50	150	200	600	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

F	lemarque	Valeur à	Valeur à	Valeur	Valeur	Notations	Toxicité cri-	Source
		long terme /	long terme /	à court	à court		tique	
		ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/			
					m3			
*	1)	50	150	50	150	SSC	Yeux{TC} &	26
							VRS{TC}	

^{*1):} INRS, NIOSH. La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes. Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Xylène (tous les isomères)

Allemagne

Valeur	•	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
1,5 mg/l	В	b	Xylol	14
2 g/l	U	b	Methylhippur- (Tolur-)säure	14

Source: 14 - TRGS 903

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(II)	100	440	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine	Résorb-	Fréquence	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Durée	Source
de validité	tion de	par équipe	à long	à long	à court	à court		
	lŽépiderme		terme /	terme /	terme /	terme /		
	sensilibi-		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
	sateur							
MAK	Н	4x	50	221	100	442	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur		Date de prélèvement d'échantillons	Matériau d'analyse	Source
1,5 g/g créatinine (874		c, b	U	87
µmol/mmol créatinine)	rique			
1,5 mg/l (14,1 µmol/l)	xylène	b	S	87

Source: 87 - 87

Suisse

Europe

Rema	arque	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notations	Source
		terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/		
			m3		m3		
*1)		100	435	200	870	H OL B	26

^{*1):} INRS, NIOSH. Ne doit pas contenir plus de 0,5 % en vol.de benzène.. OL pour le p-xylène. Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Date d'émis-Valeur à long Valeur à long Valeur à court Valeur à court Notent Source sion terme / mg/ terme / ppm terme / mg/ terme / ppm m3 m3 2000/39 50 442 100 Skin 24 221

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

Alcool isobutylique

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	1(I)	100	310	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

Source: 13 - TRGS 900

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

Autriche

Domaine de validité	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	- 3 - 7	Valeur à court terme / ppm		Durée	Source
					m3		
MAK	4x	50	150	200	600	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

	Remarque	Valeur à	Valeur à	Valeur	Valeur	Notations	Toxicité cri-	Source
		long terme /	long terme /	à court	à court		tique	
		ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/			
					m3			
ľ	*1)	50	150	50	150	SSC	Yeux{TC} &	26
							VRS{TC}	

^{*1):} INRS, NIOSH. La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes. Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter

un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Matière appropriée: PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée: L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de

protection dermique.

Substance de référence: Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du

stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien her-

métiques.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de travail appropriés.

Mésures générales de protection et

d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

Mesures d'ordre technique Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration lo-

cale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du ta-

bleau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Forme liquide

Couleur blanc et teintes diverses

Odeur charakteristisch

Point d'éclair [°C] 25 °C

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure: 0.70 Vol.%

Valeur limite supérieure: 13.10 Vol.%

Densité $[g/cm^3]$ 1.18 g/cm^3 Hydrosolubilité [g/l] non miscible.

Viscosité cinématique [mm²/s] 30

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement [s] Ca. 75 sec.

Température: 20°C

Type de mesure: ISO 2431

Type de godet: 4 mm

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir

section 7).

Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition

dangereux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.

fort rayonnement UV

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières

hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact

involontaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dange-

reux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde

de carbone, fumée)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peurt engendrer des nausées,

des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés

écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimina-

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

tion

Code des déchets CH/UE: 080111

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire recondi-

tionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IA-
	RID		TA
14.3 Classe(s) de danger	3	3	3
pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.2 Description des mar-	PEINTURES		
chandises			
14.1 No ONU	1263 Farbe	1263 Farbe	1263 Farbe

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 699 CH (g/kg): 592

Directive Decopaint 2004/42/IIB(c)780(2010)699

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de

la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes tra-

vailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux

(WGK) RFA

2

Classification de risque selon le VbF Non applicable.

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

Classification selon la Directive concernant la sécurité des condi-

tions d'exploitation

flammable.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R R10: Inflammable.

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R22: Nocif en cas d'ingestion. R36: Irritant pour les yeux.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38: Irritant pour la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des ef-

fets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provogue une irritation cutanée.

H317: Peut provoque une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable

Skin Irrit.: Irritation cutanée Eye Dam.: Lésions oculaires graves Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

STOT un.

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

Acute Tox.: Toxicité aiguë Eye Irrit.: Irritation oculaire

*Modification par rapport à la der-

nière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *. Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d#importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la

protection de l#environnement.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Dam. 1; H318	
Skin Sens. 1; H317	
STOT SE 3; H336	
Aquatic Chronic 2; H411	

11 / 12

Désignation commerciale: Dolwaprim weiss

No d'article: F 6898

Date de révision: 18.02.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 21.03.2012

Date d'impression: 18.02.2015

Notes de traitement Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un

autre usage que celui indiqué au chapitre1. Cette feuille de données de sécu-

rité décrit les procédures de sécurité

de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations

contenues dans cette fiche de données de sécurité

correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions

nationales et communautaires en vigueur. l'utilisateur doit comprendre toutes

les mesures nécessaires à prendre

pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements

locaux.

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

DOLD Lacke und Farben